

Conditions générales de vente

eAIsy Restau · <https://eaisy-restau.com>

Version du 29 septembre 2026 - révision 2

Les présentes conditions générales de vente régissent les services eAIsy Restau commandés par un client professionnel. Elles prévoient un abonnement mensuel sans engagement de durée minimale au-delà de la période payée. La formule, son contenu et son prix sont ceux du récapitulatif de commande accepté. La résiliation arrête le renouvellement et maintient le service jusqu'à la fin de la période payée, sous réserve des droits légaux du client.

1 Prestataire et périmètre

eAIsy, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 47 rue Vivienne, 75002 Paris, immatriculée sous le numéro 109 958 140 RCS Paris. eAIsy Restau est une marque commerciale exploitée par eAIsy et ne constitue pas une personne morale distincte.

Site : www.eaisy-restau.com. Contact commercial, support et réclamations : contact@eaisy-restau.com. Les informations légales complémentaires de l'éditeur et de l'hébergeur relèvent de la rubrique dédiée du site. eAIsy est le cocontractant et l'entité de facturation. Le client agit pour les besoins de son activité professionnelle et dispose du pouvoir d'engager son entreprise. Les présentes ne régissent pas les ventes du restaurant à ses propres clients.

2 Documents et formation du contrat

Le contrat comprend le devis ou récapitulatif accepté, les présentes CGV, les CGU et l'accord de traitement des données pour les prestations relevant de son périmètre. Les conditions particulières prévalent, puis les CGV et les CGU ; l'accord de traitement des données prévaut pour son objet. Aucune dérogation ne permet d'écarter une règle impérative.

Avant son engagement, le client reçoit la description des prestations et exclusions, le prix total avec sa fiscalité, les échéances, la durée minimale et les modalités de sortie. Il peut vérifier et corriger sa commande et conserver les documents. Le contrat est formé par l'acceptation du devis par les parties ou par la confirmation écrite d'eAIsy après acceptation expresse de la commande et des CGV. Un exemplaire est remis par email ou sur un autre support durable.

Un aperçu gratuit, une sauvegarde gratuite ou une simulation de paiement ne constituent pas une commande payante. Cette version est applicable aux contrats conclus à compter du 29 septembre 2026 après communication et acceptation. Elle n'allonge pas automatiquement la durée d'un contrat antérieur.

3 Formules et prestations incluses

Deux formules sont proposées aux nouvelles souscriptions : Essentielle à 39 € TTC par mois pour le site professionnel, et Visibilité à 59 € TTC par mois pour le site et le Studio social. Une seule formule est souscrite par restaurant. Les créations manuelles du Studio social ne sont pas soumises à un nombre de publications par semaine ; elles restent soumises aux limites techniques affichées. Une éventuelle aide IA n'est disponible que lorsqu'elle est effectivement activée, avec ses limites annoncées avant utilisation. Aucun service IA illimité n'est promis. Les abonnements antérieurs conservent leurs conditions jusqu'à un changement expressément confirmé. La création standard est incluse sans frais de création supplémentaires ; tout travail distinct fait l'objet d'un devis préalable.

Les fonctions présentées comme futures, les budgets publicitaires, achats de domaines, abonnements tiers et développements particuliers ne sont inclus que s'ils sont expressément commandés. Les publications sociales restent manuelles par le client lorsque la formule ne prévoit pas expressément une publication pour son compte. La seule présence d'un lien social ne connecte aucun compte.

4 Création et validation du site

La création standard consiste à configurer une présentation et à intégrer les contenus du restaurant dans l'environnement hébergé eAIsy. Elle ne comprend pas un développement exclusif sur mesure, un système propriétaire de réservation ou la remise du moteur de la plateforme. Les pages, retouches et intégrations comprises sont celles décrites lors de la commande.

Le client remet les contenus, autorisations et informations nécessaires. Il vérifie notamment menus, prix, allergènes, horaires, coordonnées et droits sur les médias. eAIsy reste responsable de ses propres interventions. Le calendrier convenu tient compte de la réception de ces éléments ; tout retard ou obstacle identifié est expliqué au client, avec un calendrier révisé. Une demande hors périmètre est chiffrée et acceptée avant réalisation.

Le site est soumis à validation avant publication. Le client signale les non-conformités par rapport à la commande et eAIsy corrige celles qui lui sont imputables dans un délai annoncé selon leur gravité. Le silence ne vaut pas acceptation automatique. La validation ne couvre pas les défauts qui ne pouvaient raisonnablement être décelés. La mise à disposition effective du service est confirmée par écrit.

5 Hébergement, assistance et maintenance

Le support est assuré par email à contact@eaisy-restau.com, avec une première réponse sous 48 heures calendaires après réception d'une demande identifiable. Il s'agit d'un délai de prise en charge, non d'un engagement de résolution sous 48 heures. La correction ou l'intervention est organisée selon la nature et l'urgence de la demande ; le client est informé de son suivi.

Les incidents de sécurité sont traités sans retard injustifié. Les interruptions nécessaires sont limitées autant que possible et annoncées lorsqu'elles sont prévisibles. Aucun taux de disponibilité, délai de restauration ou fréquence chiffrée de sauvegarde n'est garanti par les présentes. Les engagements particuliers éventuellement souscrits sont expressément décrits dans la commande.

Le service est hébergé chez OVHcloud, hébergeur français, dans des centres de données situés en Europe. eAIsy s'engage à maintenir l'hébergement des données applicatives et de leurs sauvegardes en Europe. Les précisions relatives à la localisation et aux transferts figurent dans la politique de confidentialité et l'accord de traitement des données.

6 Prix et paiement mensuel

Le prix applicable est celui accepté à la commande, exprimé en euros avec indication du total à payer et du traitement fiscal applicable. Les prix publiés peuvent évoluer pour les commandes futures. Une offre promotionnelle ne s'applique que selon ses conditions annoncées ; aucune remise n'est implicite.

Le règlement est effectué par carte bancaire sur Stripe. Le premier mois est payé après confirmation du récapitulatif ; l'abonnement est ensuite renouvelé et payé chaque mois à terme à échoir jusqu'à sa résiliation. Le prix inclut la TVA applicable au territoire accepté à la commande. eAIsy ne conserve pas le numéro complet de carte ni le cryptogramme. Aucun abonnement annuel n'est proposé dans le parcours actuel. Le paiement d'un domaine pour un an, lorsqu'il est commandé, est distinct de la périodicité mensuelle de l'abonnement.

Les factures et moyens de paiement sont accessibles dans Mon compte via Stripe. Les factures comportent les mentions fiscales légalement requises. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé hors offre écrite. Une contestation motivée est adressée par email ; les sommes non contestées restent payables à leur échéance.

7 Durée et résiliation ordinaire

La première période mensuelle est facturée lors de la confirmation du paiement sur Stripe ; ses dates sont indiquées dans le récapitulatif et l'espace de facturation. La publication de la version validée est ensuite exécutée après les contrôles nécessaires. L'activation d'un domaine personnalisé peut nécessiter un délai de déploiement et de propagation DNS ; le client est informé de l'état de sa commande. Le paiement ne vaut pas attestation que le site est déjà accessible. En cas d'indisponibilité du service commandé, le client conserve ses droits légaux et peut demander sa régularisation auprès d'eAIsy.

L'abonnement se renouvelle de mois en mois, sans engagement de six mois ni préavis supplémentaire de trente jours. Le client peut arrêter le renouvellement à tout moment depuis Mon compte, dans la gestion de facturation Stripe, ou demander une assistance par email à contact@eaisy-restau.com. La résiliation ordinaire prend effet à la fin de la période déjà payée, dont la date est affichée lors de la confirmation. Le service reste disponible jusqu'à cette date.

La confirmation de résiliation et la date de fin doivent être conservées par le client. Si celui-ci ne peut pas utiliser l'espace de facturation, il contacte l'assistance. Les droits légaux de rétractation, de résiliation pour manquement et de changement de prestataire demeurent applicables.

Une résiliation ordinaire n'entraîne pas de remboursement automatique au prorata du mois entamé : le service reste ouvert jusqu'à la fin de la période payée. Cette règle n'écarte pas un remboursement dû en vertu de la loi, d'un manquement d'eAIsy ou d'un accord particulier. Les paiements indus et remboursements légalement dus sont régularisés dans le délai applicable, sans double facturation.

8 Changement de formule

Le client peut demander un changement de formule depuis Mon compte. Stripe présente le montant et la date d'effet avant confirmation. Une hausse de formule entraîne le paiement de l'ajustement pour la période restante ; une baisse prend effet à la fin de la période en cours. Aucun changement n'est acquis par la seule ouverture du comparatif ou de la page Stripe.

Aucune indemnité liée à un engagement de six mois n'est prévue. La résiliation de l'abonnement ne vaut pas remboursement ni transfert automatique d'un domaine déjà enregistré. Les droits sur ce domaine et sa restitution restent régis par la commande et l'article 11.

9 Évolution des offres et impayés

Le contenu accepté à la commande reste la référence contractuelle. Une évolution du catalogue n'autorise pas la suppression rétroactive de prestations ni la modification d'une période déjà payée sans accord du client. eAIsy annonce une hausse de prix ou une réduction substantielle au moins trente jours avant son application, hors effet d'une modification légale de taxe, et permet au client de refuser le renouvellement avant cette application. Les abonnements antérieurs ne sont pas transformés automatiquement en une nouvelle offre.

Tout retard de paiement entraîne, dès le lendemain de l'échéance, les pénalités au taux de refinancement de la BCE applicable au début du semestre majoré de dix points et l'indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. Une indemnisation complémentaire peut être demandée sur justificatifs dans les conditions légales. Les restrictions applicables, notamment en procédure collective, sont respectées.

10 Contenus et environnement eAly

Le client conserve les droits qu'il détient sur ses textes, menus, photographies, logos et autres contenus. Il autorise leur utilisation dans la mesure nécessaire à la création, à l'hébergement, à la diffusion autorisée et à la clôture de la prestation. eAly conserve ses droits sur la plateforme, son moteur, ses modèles et outils standards ; les composants tiers restent soumis à leurs licences.

Le client peut utiliser les contenus originaux créés spécifiquement pour sa communication et effectivement livrés, pour les besoins de son restaurant, sous réserve du paiement des prestations et des droits de tiers indiqués. Ce droit porte sur la communication numérique et imprimée du restaurant, demeure après la fin du contrat pour la durée légale des droits et permet la réutilisation et l'adaptation par son prestataire. Il n'emporte aucune cession du moteur ni des composants de la plateforme.

Aucune copie autonome du site prête à être réhébergée ailleurs n'est fournie dans l'offre standard. Le site dépend de l'environnement eAly. Une reconstruction par un autre prestataire peut donc être nécessaire après la fin du service. eAly n'est pas tenue de développer une nouvelle version de son logiciel pour l'hébergeur de destination, sous réserve des obligations impératives applicables.

11 Adresse du site et services tiers

Une adresse sous le domaine eaisy-restau.com peut être mise à disposition selon l'offre. Ce sous-domaine reste rattaché au domaine d'eAly ; il ne devient pas un nom de domaine appartenant au client et n'est pas transférable comme tel. Son utilisation cesse avec le service, sous réserve du calendrier de sortie et d'un éventuel accord distinct de redirection.

Un nom de domaine personnalisé fait l'objet d'une commande et d'un prix distincts. Pour une nouvelle souscription, le premier mois d'abonnement et l'enregistrement du domaine pour un an peuvent être réglés dans un même paiement Stripe, avec deux postes identifiables ; les échéances restent différentes. Le domaine est acheté auprès d'OVHcloud au nom du titulaire confirmé. Son renouvellement annuel est manuel dans le fonctionnement actuel, sans débit automatique de renouvellement du domaine. Les conditions OVH applicables sont présentées avant l'achat. L'enregistrement et le déploiement suivent les contrôles ; une confirmation par email informe de la mise en ligne. Lorsqu'un domaine appartient au client, eAly restitue les accès et codes de transfert qu'elle détient et auxquels il a droit. Les comptes sociaux et de réservation restent sous la maîtrise du client ; aucun compte technique mutualisé exposant d'autres clients n'est remis.

12 Restitution et changement de prestataire

Le client peut demander la restitution de ses contenus et données en écrivant à contact@eaisy-restau.com. eAly vérifie l'habilitation du demandeur et organise une remise sécurisée au client ou à son prestataire désigné. Une simple demande de copie ne résilie pas l'abonnement et ne déclenche pas de suppression ; la demande de départ doit être explicite. La procédure, le périmètre et les délais figurent en annexe. Une interface d'export automatique n'est pas promise ; une remise manuelle peut être utilisée.

La restitution standard des données détenues et légalement exportables ainsi que l'assistance raisonnable nécessaire sont sans frais eAly supplémentaires. L'absence de copie autonome du site ne supprime pas cette obligation. Un désaccord de facturation ne justifie pas la confiscation des données du client.

Une refonte, de nouvelles fonctionnalités, une formation particulière ou un travail excédant les obligations d'eAly peuvent faire l'objet d'un devis facultatif accepté avant réalisation. Une opération légalement due ne peut pas être requalifiée en prestation complémentaire pour devenir payante. Les frais propres du nouveau prestataire restent à la charge du client selon son contrat avec celui-ci.

Lorsque les obligations du règlement européen sur les données s'appliquent, la remise manuelle ne remplace pas l'accès gratuit aux interfaces ouvertes nécessaires au changement ni l'information sur les structures et formats de données. Ces moyens et les restrictions pertinentes sont documentés conformément au droit applicable.

Annexe de restitution des données

Cette annexe fait partie des CGV. La restitution porte sur les éléments effectivement détenus pour le client, sans transférer le logiciel propriétaire, les données d'autres clients d'eAisy ou celles de tiers sur lesquelles le client ne détient aucun droit de restitution. Les formats ci-dessous sont les formats de remise contractuellement retenus ; ils ne constituent pas l'annonce d'un bouton d'export déjà disponible.

Éléments concernés	Remise prévue
Textes et données du restaurant	Coordonnées, horaires, menus, prix, liens et contenus : fichier texte et, pour les listes structurées, CSV ou JSON accompagné d'une description.
Créations et médias détenus	Créations sociales sauvegardées, documents et images restituables dans leurs formats disponibles. Pour une ressource seulement distante : URL et limites connues ; aucun original absent n'est recréé.
Configuration et historique	Paramètres du projet, choix visuels, métadonnées et historique détenus et exportables : CSV ou JSON documenté. Rapports et pièces disponibles : PDF ou format applicable.
Domaine du client et accès	Paramètres DNS, accès et codes détenus auxquels le client a droit. Aucun transfert du domaine eaisy-restau.com ni d'un compte mutualisé.
Exclusions	Moteur, sources et outils internes d'eAisy ; secrets et données d'autres clients ou de tiers sans droit de restitution du client. Les exclusions ne s'étendent pas aux données et actifs dont le client peut légalement obtenir le transfert.

Calendrier de sortie

La demande peut prévoir un départ ultérieur. À défaut, le processus de restitution commence dès que la demande et le destinataire sont identifiés, sans préavis supplémentaire. eAisy communique un inventaire, les modalités de remise et les difficultés connues. La transition est organisée dans un délai normalement maximal de trente jours calendaires, avec maintien du service pendant cette période selon les conditions contractuelles.

Si le délai de trente jours est techniquement impossible pour un changement relevant du règlement européen sur les données, eAisy le justifie dans les quatorze jours ouvrables de la demande et indique la période alternative, au plus sept mois. Cette exception est limitée aux conditions légales ; le client peut exercer son droit de prolongation de la transition. Les obligations de continuité, de coopération et d'information applicables restent respectées.

Le client dispose ensuite d'au moins trente jours calendaires pour récupérer les éléments. À l'issue de cette fenêtre et après confirmation de la réussite du transfert, les données concernées sont supprimées, sauf instruction licite différente ou conservation imposée par la loi. Les sauvegardes résiduelles suivent le cycle de suppression prévu par l'accord RGPD. Le contrat concerné prend fin à l'achèvement du changement

dans les conditions légales ; le prix du service et les avances sont régularisés selon l'article 7.

Pour un service relevant du règlement européen sur les données, le client peut aussi choisir l'effacement sans migration. Ce choix n'ajoute pas un préavis de trente jours à la résiliation mensuelle prévue à l'article 7. Les délais de transition et de récupération d'un transfert ne retardent pas l'exercice de ce choix. Les modalités de clôture, de continuité éventuellement nécessaire et de suppression sont confirmées au client dans le respect des obligations légales ; toute continuation payante au-delà de la période réglée exige son accord. Le décompte respecte l'article 7.

13 Confidentialité et données personnelles

Chaque partie protège les informations confidentielles échangées pour le contrat et limite leur accès aux personnes qui en ont besoin. Cette obligation subsiste tant que ces informations restent confidentielles, sous réserve des divulgations légalement requises.

eAIsy traite les données relatives à sa relation commerciale selon sa politique de confidentialité. Pour les traitements réalisés pour le compte du restaurant, l'accord de traitement des données joint aux documents contractuels s'applique. Le client y est identifié par la commande acceptée ; aucune fiche d'identité ou signature distincte n'est nécessaire lorsque l'ensemble a été valablement accepté et peut être conservé.

14 Responsabilité et force majeure

eAIsy exécute les prestations avec diligence et selon les engagements convenus. Elle ne garantit pas un rang de référencement, un chiffre d'affaires, des réservations ou des avis positifs. Les obligations de résultat expressément prévues ne sont pas réduites par une clause générale de moyens.

Chaque partie répond des dommages directs et prévisibles imputables à ses manquements dans les conditions du droit commun. Les présentes ne fixent pas de plafond forfaitaire de responsabilité et n'excluent pas le dol, la faute lourde, les dommages corporels ou les responsabilités impératives. Aucune clause ne prive une obligation essentielle de sa substance.

Un événement répondant à l'article 1218 du Code civil suspend les obligations qu'il empêche. La partie concernée informe l'autre et limite les effets de l'empêchement. S'il devient définitif, le contrat prend fin dans les conditions légales et les prestations non exécutées sont régularisées. Un incident technique ordinaire ou la défaillance d'un fournisseur n'est pas automatiquement un cas de force majeure.

15 Manquements et suspension

En cas de manquement réparable, la partie lésée adresse une mise en demeure décrivant les faits, les mesures attendues et les conséquences possibles, avec un délai de quinze jours calendaires pour régulariser. Une suspension proportionnée peut ensuite intervenir dans les conditions légales. Une mesure immédiate est possible en cas d'urgence de sécurité ou d'obligation légale, avec information dès que cela est permis.

Si un manquement suffisamment grave persiste, la résiliation est notifiée et motivée dans les conditions légales. Les données ne sont pas supprimées du seul fait de la suspension. Les prestations exécutées restent dues ; les avances sont régularisées sans préjudice des réparations légalement justifiées. Les droits de restitution et de changement de prestataire subsistent.

16 Réclamations et droit applicable

Les réclamations sont adressées à contact@eaisy-restau.com en identifiant la commande concernée. Les parties recherchent une solution amiable sans empêcher une action urgente ni laisser expirer un délai légal. Le droit français s'applique sous réserve des règles impératives. Les juridictions compétentes sont celles déterminées par le droit commun. Une clause invalide est écartée sans entraîner la disparition du contrat lorsque celui-ci peut subsister.

17 Rétractation dans les situations prévues par la loi

Les commandes entre professionnels n'ouvrent pas toutes un droit de rétractation. Certaines protections s'appliquent toutefois aux contrats conclus hors établissement entre professionnels lorsque la prestation n'entre pas dans l'activité principale du professionnel sollicité et qu'il emploie au plus cinq salariés, selon l'article L. 221-3 du Code de la consommation. La qualification de client professionnel ne suffit donc pas à écarter ces droits.

Lorsque ce régime s'applique, le client dispose en principe de quatorze jours à compter de la conclusion du contrat de service pour notifier sa rétractation sans justification. Les règles légales de calcul et de prolongation du délai restent applicables. eAIsy remet avant engagement les informations et documents requis sur un support durable.

Aucun paiement n'est reçu pendant les sept premiers jours lorsque l'interdiction légale propre aux contrats hors établissement s'applique, sauf exception prévue par la loi. Une exécution commencée pendant le délai de rétractation nécessite la demande expresse du client dans les formes requises ; l'acceptation générale des CGV ne suffit pas.

En cas de rétractation après un début d'exécution régulièrement demandé, seul le montant proportionné à la prestation fournie peut être dû dans les conditions légales. La perte du droit pour une prestation entièrement exécutée suppose les accords et reconnaissances préalables requis. Le caractère personnalisé d'un site ne supprime pas automatiquement ce droit. Un remboursement légalement dû intervient dans le délai applicable, au plus tard quatorze jours après information de la rétractation.

Notification de rétractation

Le client peut adresser toute déclaration non équivoque à eAIsy, 47 rue Vivienne, 75002 Paris, ou à contact@eaisy-restau.com. Le modèle ci-dessous est facultatif et ne doit être utilisé que si le client souhaite exercer un droit de rétractation dont il bénéficie.

À l'attention d'eAIsy

Je vous notifie ma rétractation du contrat portant sur la prestation suivante :

.....

Commandée le :

Nom du client et de son représentant :

Adresse du client :

Date :

Signature du client, uniquement pour une notification sur papier :

.....

Ce modèle est un moyen d'exercer un droit, et non une fiche à compléter par chaque client lors de la souscription.